

CONVENTION DE PARTENARIAT CPGE

L'Université Lumière Lyon 2, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP),

Sise 18, quai Claude Bernard, 69365 Lyon cedex 07

Représentée par sa Présidente, Madame Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN

Et

Le Lycée Michel Montaigne, établissement public local d'enseignement,

Sis 226, rue Sainte-Catherine, 33075 Bordeaux cedex

Représenté par son Proviseur, Monsieur Didier LEROY-LUSSON

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 612-3,

- Vu la circulaire n° 2013-0012 du 18 juin 2013 relative au renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur.

PREAMBULE :

Cette convention s'inscrit dans le cadre de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur n° 2013-660 du 22 juillet 2013 (article L612-3 du code de l'éducation) qui indique que chaque lycée disposant d'au moins une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) conclut une convention avec un ou plusieurs EPCSCP de son choix dans son académie, ou à défaut dans une autre académie, afin de prévoir des rapprochements dans les domaines pédagogiques et de la recherche et de faciliter les parcours de formation dans le cadre du décret n° 2014-1073 du 22 septembre 2014 (article D612-29 du code de l'éducation) qui précise les modalités d'inscription des étudiants de CPGE à l'université.

La Région académique Auvergne-Rhône-Alpes est résolument engagée dans une politique qui vise à augmenter l'accès des bacheliers aux études supérieures. Dans ce but, elle favorise les dispositifs et les actions qui visent à accompagner les parcours de formation dans la perspective d'un continuum bac - 3 / bac + 3. Les principaux objectifs visés, en amont et en aval, sont les suivants :

- Fluidifier les parcours pour que l'obtention des diplômes préparés s'effectue au plus près des délais définis par la réglementation de ces diplômes,
- Sécuriser les parcours par des dispositifs d'accompagnement pédagogiques et des possibilités de réorientation en cours de cursus afin de réduire les ruptures de formation,
- Contribuer à toutes les formes de mutualisations pédagogiques permettant une meilleure connaissance réciproque de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.

La commission régionale académique des formations post-baccalauréat (CRAFPB) et ses différents groupes de travail sont chargés d'assurer le suivi de cette politique et de rendre compte annuellement de ses progrès. Les conventions signées entre les lycées disposant de CPGE et les EPCSCP ont vocation à décliner localement les objectifs de cette politique en tenant compte des spécificités des formations proposées et des publics qui les suivent.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

L'EPCSCP et le lycée contribue ensemble à la fluidification et à la sécurisation des parcours des étudiants de CPGE en leur proposant des passerelles pour une réorientation ou une poursuite d'études dans l'EPCSCP.

Le présent accord a pour objet :

- De fixer pour les étudiants de CPGE de 1^{ère} année et 2^{ème} année (primants et redoublants) du lycée les modalités d'inscription, de validation, d'admission et de réorientation dans certaines licences/formations de l'EPCSCP,
- De fixer les modalités de coopération entre l'EPCSCP et le lycée, dans le but de rapprocher les domaines pédagogiques et de la recherche.

Ce rapprochement peut également porter sur tous les domaines d'activité ou d'enseignement concernés de chaque partenaire (pédagogie, vie étudiante, centre de documentation, locaux, plateforme technologique...). Toute action propre à ce partenariat fera l'objet d'annexes spécifiques à la présente convention.

Article 2 : Formations concernées par le partenariat en lycée et en EPCSCP

La convention est applicable aux formations CPGE et de licence décrites dans le tableau de concordance établi en concertation (cf. annexe 1).

Article 3 : Communication et publicité de la convention

La publicité de la présente convention est assurée :

- Sur le site Parcoursup,
- Aux étudiants quand ils s'inscrivent en CPGE,
- Sur le site internet et l'espace numérique de travail du lycée,
- A l'occasion des forums, des journées portes ouvertes ou de toute manifestation ou événement permettant une diffusion utile de cette information,
- Par les services d'orientation de l'EPCSCP : centre d'information et d'orientation (CIO), service commun universitaire d'information et d'orientation (SCUIO).

Article 4 : Accompagnement des étudiants dans le cadre de la convention

L'inscription auprès de l'EPCSCP ouvre droit à l'ensemble des services offerts aux étudiants selon les conditions applicables au sein de l'EPCSCP et notamment :

- L'obtention d'une carte d'étudiant et l'accès aux services du CROUS,
- L'accès aux bibliothèques,
- L'accès aux ressources numériques,
- L'accès aux services du sport universitaire,
- L'accès à l'offre culturelle universitaire,
- L'accès aux services médico-sociaux,
- L'accès aux services d'orientation,
- L'accès aux associations d'étudiants leur permettant de bénéficier de soutien financier dans le cadre du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) ;

Et, lorsqu'elles seront disponibles :

- L'accès à des formations en langues,
- L'accès à la plateforme de cours en ligne « France Université numérique ».

Article 5 : Actions et contenus du partenariat

5-1 - Actions en direction des étudiants de CPGE

- Ouvrir à ces étudiants les séminaires ou cycles de conférences organisés pour les étudiants de l'EPCSCP,
- Assurer une information régulière de ces étudiants au sujet des conférences organisées par l'université par l'intermédiaire des enseignants référents des CPGE,
- Sensibiliser ces étudiants aux métiers de la recherche,
- Organiser un temps d'accueil par l'EPCSCP pour ces étudiants pour une présentation des études et des programmes de tous les cursus possibles dans les différentes composantes de l'EPCSCP et une sensibilisation aux métiers de l'enseignement et de la recherche,

5-2 - Actions en faveur du rapprochement des personnels

- Organiser des réunions de travail entre enseignants de CPGE et enseignants et enseignants-chercheurs de l'EPCSCP visant à une meilleure connaissance réciproque des filières et des systèmes de formation,
- Associer les enseignants de CPGE aux séminaires, conférences et ateliers mis en place par l'université,
- Favoriser la conception et la mise en ligne de ressources pédagogiques communes pour les enseignants et les étudiants.

5-3 - Composition de la commission mixte pédagogique

Chaque université constitue une commission mixte pédagogique chargée notamment de la validation et du suivi du parcours des étudiants inscrits en CPGE. Le Président ou le directeur de l'EPSCP désigne le président de la commission mixte pédagogique. Elle comprend pour chaque cursus :

- le proviseur du lycée ou le chef d'établissement d'origine ou son représentant,
- un professeur représentant les filières concernées,
- un représentant de la composante de l'université assurant le cursus de licence
- le responsable pédagogique du cursus de licence.

Elle se réunit au moins une fois par an.

5-4 - Attributions de la commission mixte pédagogique

La commission mixte pédagogique est chargée de proposer au jury de licence un avis éclairé :

- sur la validation des parcours et les années de formation sous forme de crédits ECTS
- sur les cas de réorientation dès lors qu'elle requière la décision du jury de licence (L1, L2 et L3 le cas échéant)
- en cas de redoublement en 2^{ème} année de CPGE, sur l'inscription universitaire à proposer

5-5 Admission en licence

Pour les étudiants inscrits en 1^{ère} année de CPGE, l'inscription se fait en parallèle en 1^{ère} année d'une formation de l'EPSCP au choix de l'étudiant en respectant le tableau de correspondance donné en annexe 1. A l'issue de la première année de CPGE, l'étudiant pourra demander une admission dans une autre formation l'année suivante après avis favorable de la commission mixte pédagogique.

Pour les étudiants inscrits en 2^{ème} année de CPGE, l'inscription en 2^{ème} année de licence est de droit.

Les étudiants ayant terminé leur 2^{ème} année de CPGE et validé leur 2^{ème} année de licence auront la possibilité de s'inscrire en 3^{ème} année de licence correspondante.

Les étudiants redoublant leur 2^{ème} année de CPGE qu'ils aient ou non validé leur 2^{ème} année de licence se verront obligatoirement proposer une inscription à l'université dans le respect du tableau de concordance figurant en annexe 1.

5-6 – Réorientation

L'étudiant de 1^{ère} année de CPGE souhaitant arrêter en cours d'année sa formation en classe préparatoire et se réorienter vers la formation à l'EPSCP dans lequel il est inscrit peut le demander :

- au plus tard fin octobre :

il intégrera la formation universitaire sans condition et bénéficiera d'une dispense pour toutes les épreuves organisées antérieurement à sa réorientation.

- au plus tard le 15 décembre :

il intégrera la formation universitaire au semestre 2 de la première année de la formation d'inscription.

L'étudiant pourra, après accord du responsable de formation, bénéficier à sa demande, de la validation par le jury de licence du semestre 1 soit par neutralisation, soit en seconde chance si l'organisation est possible.

Tous les autres cas de réorientation, dans le cadre de la convention et du tableau de correspondance donné en annexe 1 relèveront de la compétence du jury de licence après avis éclairé de la commission mixte. Les réorientations hors du cadre de la convention relèvent d'autres dispositifs (Parcoursup, procédure e-candidat, ...)

5-7 - Validation par l'EPCSCP

En fin de 1^{ère} année de CPGE, les étudiants passant en 2^{ème} année obtiendront automatiquement la validation des 60 crédits ECTS de la licence dans laquelle ils sont inscrits. Dans le cas contraire, la validation des crédits ECTS se fera sur avis favorable de la commission mixte pédagogique et décision du jury de licence.

En fin de 2^{ème} année de CPGE, les étudiants se verront délivrer les crédits ECTS de la 2^{ème} année de licence dans laquelle ils sont inscrits sur décision du jury de licence après avis favorable de la commission mixte pédagogique et validation de 120 ECTS. L'avis de la commission pédagogique est éclairé par les appréciations du conseil de classe de CPGE.

Tous les autres cas de validation (ex : validation des ECTS pour les étudiants qui redoublent leur 2^{ème} année de CPGE...) relèvent d'une décision du jury de licence après avis favorable de la commission mixte pédagogique qui est elle-même éclairée par les appréciations du conseil de classe de CPGE.

Article 6 : Modalités d'inscription auprès de l'EPCSCP

Conformément à l'article L. 612-3 dernier alinéa du code de l'éducation, la convention rappelle l'obligation de double inscription.

En effet, les étudiants inscrits dans une CPGE d'un lycée sont également inscrits dans une formation proposée par l'un des EPCSCP ayant conclu une convention avec ce lycée. Cette inscription emporte paiement des droits d'inscription prévus à l'article L. 719-4 de ce même code.

Les étudiants, inscrits en CPGE, qui n'ont pas acquitté les droits d'inscription en EPCSCP, perdront le bénéfice de toutes les dispositions contenues dans la présente convention.

En particulier, ils se verront refuser l'accès aux enseignements dispensés dans l'EPCSCP, partie à cette convention.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article D. 612-29 du code de l'éducation, le chef d'établissement du lycée s'assure de l'inscription des étudiants au 15 janvier de l'année en cours.

Les étudiants de CPGE s'acquittent de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) et des droits d'inscription en EPCSCP. Les boursiers sont exonérés.

Article 7 : Suivi de la convention

Les établissements parties à la convention doivent se réunir une fois par an pour faire le bilan du dispositif et du suivi des étudiants.

Article 8 : Durée d'application et de renouvellement, modalités de modification et résiliation de la convention

La présente convention est valable pour la période restante de l'accréditation des offres de formation de l'EPCSCP, soit pour l'année universitaire 2026-2027.

Elle peut être renouvelée par décision expresse pour la durée complète de la prochaine accréditation.

Elle est modifiée par voie d'avenant(s) sur demande expresse de l'une des parties.

En cas de désaccord, ou pour toute cause liée à l'exécution des dispositifs de partenariat, la résiliation peut être demandée par une des parties avec un préavis de deux mois.

Fait à Lyon, le

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN

Fait à Bordeaux, le

Le Proviseur du Lycée Michel Montaigne

Didier LEROY-LUSSON

ANNEXE 1 : MODELE DE TABLEAU DE CONCORDANCE

FORMATIONS ACCESSIBLES "DE DROIT" AUX ELEVES DE CPGE

FILIERE A/L - LETTRES CLASSIQUES

Inscription en parallèle de la CPGE

1er année – Semestres 1 et 2	2ème année – Semestres 3 et 4		3ème année (Khûbes) – Semestres 5 et 6
Obligatoirement dans la filière de l'étudiant	Composante	Choix du parcours	Poursuite dans le parcours choisi en 2ème année
L1 Filière CPGE A/L	UFR Temps & Territoires	L2 Géographie et aménagement	L3 Géographie et aménagement / aménagement et développement des territoires
		L2 Géographie et aménagement / histoire <i>Licence Bi-disciplinaire</i>	L3 Géographie et aménagement / aménagement et développement des territoires - histoire <i>Licence Bi- disciplinaire</i>
		L2 Histoire	L3 Histoire
		L2 Histoire / géographie et aménagement <i>Licence Bi-disciplinaire</i>	L3 Histoire / géographie et aménagement <i>Licence Bi-disciplinaire</i>
		L2 Histoire / histoire de l'art et archéologie <i>Licence Bi-disciplinaire</i>	L3 Histoire / histoire de l'art et archéologie <i>Licence Bi-disciplinaire</i> - Ouverture 2023-24
		L2 Histoire de l'art et archéologie	L3 Histoire de l'art et archéologie, parcours histoire de l'art
			L3 Histoire de l'art et archéologie, parcours archéologie
		L2 Histoire de l'art et archéologie / histoire <i>Licence Bi-disciplinaire</i>	L3 Histoire de l'art et archéologie / histoire de l'art - histoire <i>Licence Bi-disciplinaire</i> - Ouverture 2023-24
			L3 Histoire de l'art et archéologie / histoire - histoire de l'art <i>Licence Bi-disciplinaire</i> - Ouverture 2023-24
	UFR Langues	L2 LLCER / allemand	L3 LLCER / allemand

		L2 LLCER / anglais	L3 LLCER / anglais
		L2 LLCER / arabe	L3 LLCER / arabe
		L2 LLCER / espagnol	L3 LLCER / espagnol
		L2 LLCER / portugais	L3 LLCER / portugais
	UFR LESLA	L2 Lettres modernes	L3 Lettres modernes
		L2 Lettres appliquees	L3 Lettres appliquees
		L2 Lettres classiques	L3 Lettres classiques
		L2 Arts du spectacle - parcours images	L3 Arts du spectacle - parcours images
		L2 Arts du spectacle - parcours scenes	L3 Arts du spectacle - parcours scenes
	UFR ASSP	L2 Sciences sociales / geographie et aménagement <i>Licence Bi-disciplinaire</i>	L3 Sciences sociales / geographie et aménagement <i>Licence Bi-disciplinaire</i>
		L2 Sciences sociales / histoire <i>Licence Bi-disciplinaire</i>	L3 Sciences sociales / histoire <i>Licence Bi-disciplinaire</i>

En vue de la prochaine accréditation 2027-2031 de l'Université Lumière Lyon 2, les formations présentées dans ce tableau peuvent être soumises à modification.

Parcours accessibles pour une réorientation à l'Université en cours d'année
FILIERE A/L - LETTRES CLASSIQUES

1er année - Semestre 1		1er année - Semestre 2	2ème année - Semestres 3 et 4 3ème année (Khûbes) - Semestre 5 et 6
Composante	Choix du parcours	Choix du parcours	Réorientation dans le parcours choisi au début de la 2ème année
UFR Temps & Territoires	L1 Géographie et aménagement/Administration économique et sociale	L1 Géographie et aménagement	
	L1 Géographie et aménagement/Histoire	L1 Géographie et aménagement / histoire <i>Licence Bi-disciplinaire</i>	
	L1 Géographie et aménagement/Sciences sociales		
	L1 Histoire/Géographie et aménagement L1 Histoire/Histoire de l'art et archéologie L1 Histoire/Sciences sociales	L1 Histoire	
		L1 Histoire / géographie et aménagement <i>Licence Bi-disciplinaire</i>	
		L1 Histoire / histoire de l'art et archéologie <i>Licence Bi-disciplinaire</i>	
	L1 Histoire de l'art et archéologie/Arts du spectacle L1 Histoire de l'art et archéologie/Histoire L1 Histoire de l'art et archéologie/Lettres modernes et appliquées L1 Histoire de l'art et archéologie/Lettres classiques	L1 Histoire de l'art et archéologie	
		L1 Histoire de l'art et archéologie / histoire <i>Licence Bi-disciplinaire</i>	
		L1 Histoire de l'art et archéologie / lettres modernes <i>Licence Bi-disciplinaire - Accès soumis à l'avis du responsable pédagogique</i>	
UFR Langues	L1 LLCER allemand/LLCER anglais	L1 LLCER / allemand	
	L1 LLCER anglais/LLCER allemand		
	L1 LLCER anglais/LLCER espagnol L1 LLCER anglais/Sciences politiques	L1 LLCER / anglais	

	L1 LLCER arabe/LLCER anglais	L1 LLCER / arabe	
	L1 LLCER espagnol/LLCER anglais L1 LLCER espagnol/LLCER portugais	L1 LLCER / espagnol	
	L1 LLCER portugais/LLCER anglais L1 LLCER portugais/LLCER espagnol	L1 LLCER / portugais	
UFR LESLA	L1 Lettres modernes et appliquées/Histoire de l'art et archéologie L1 Lettres modernes et appliquées/Arts du spectacle	L1 Lettres modernes et appliquées	
		L1 Lettres modernes et appliquées / histoire de l'art et archéologie <i>Licence Bi-disciplinaire - Accès soumis à l'avis du responsable pédagogique</i>	
	L1 Lettres classiques/ Histoire de l'art et archéologie L1 Lettres classiques/ Arts du spectacle	L1 Lettres classiques	
	L1 Arts du spectacle/Histoire de l'art et archéologie L1 Arts du spectacle/Lettres modernes et appliquées L1 Arts du spectacle/Lettres classiques	L1 Arts du spectacle	
UFR ASSP	L1 Sciences sociales / géographie et aménagement <i>Licence Bi-disciplinaire</i>	L1 Sciences sociales / géographie et aménagement <i>Licence Bi-disciplinaire</i>	
	L1 Sciences sociales / histoire <i>Licence Bi-disciplinaire</i>	L1 Sciences sociales / histoire <i>Licence Bi-disciplinaire</i>	

En vue de la prochaine accréditation 2027-2031 de l'Université Lumière Lyon 2, les formations présentées dans ce tableau peuvent être soumises à modification.

FORMATIONS ACCESSIBLES "DE DROIT" AUX ELEVES DE CPGE
FILIERE B/L - LETTRES ET SCIENCES SOCIALES
Inscription en parallèle de la CPGE

1er année - Semestres 1 et 2	2ème année - Semestres 3 et 4		3ème année (Khûbes) - Semestres 5 et 6
Obligatoirement dans la filière de l'étudiant	Composante	Choix du parcours	Poursuite dans le parcours choisi en 2ème année
L1 Filière CPGE B/L	UFR Temps & Territoires	L2 Géographie et aménagement Seulement pour les étudiant.es qui ont suivi l'option géographie	L3 Géographie et aménagement / aménagement et développement des territoires Seulement pour les étudiant.es qui ont suivi l'option géographie
		L2 Géographie et aménagement / histoire - <i>Licence Bi-disciplinaire</i> Seulement pour les étudiant.es qui ont suivi l'option géographie	L3 Géographie et aménagement / aménagement et développement des territoires - histoire <i>Licence Bi-disciplinaire</i> - Seulement pour les étudiant.es qui ont suivi l'option géographie
		L2 Histoire	L3 Histoire
		L2 Histoire / géographie et aménagement <i>Licence Bi-disciplinaire</i>	L3 Histoire / géographie et aménagement <i>Licence Bi-disciplinaire</i>
		L2 Histoire / histoire de l'art et archéologie <i>Licence Bi-disciplinaire</i>	L3 Histoire / histoire de l'art et archéologie <i>Licence Bi-disciplinaire</i> - Ouverture 2023-24
		L2 Histoire de l'art et archéologie	L3 Histoire de l'art et archéologie, histoire de l'art L3 Histoire de l'art et archéologie, archéologie
		L2 Histoire de l'art et archéologie / histoire <i>Licence Bi-disciplinaire</i>	L3 Histoire de l'art et archéologie / histoire de l'art - histoire <i>Licence Bi-disciplinaire</i> - Ouverture 2023-24 L3 Histoire de l'art et archéologie / histoire - histoire de l'art <i>Licence Bi-disciplinaire</i> - Ouverture 2023-24
		L2 Histoire de l'art et archéologie / lettres modernes <i>Licence Bi-disciplinaire</i> - Accès soumis à l'avis du responsable pédagogique	L3 Histoire de l'art et archéologie / lettres modernes <i>Licence Bi-disciplinaire</i> - Accès soumis à l'avis du responsable pédagogique
	UFR Langues	L2 LLCER / allemand	L3 LLCER / allemand
		L2 LLCER / anglais	L3 LLCER / anglais
		L2 LLCER / arabe	L3 LLCER / arabe

		L2 LLCER / espagnol	L3 LLCER / espagnol
		L2 LLCER / portugais	L3 LLCER / portugais
	UFR LESLA	L2 Lettres modernes	L3 Lettres modernes
		L2 Lettres appliquées	L3 Lettres appliquées
		L2 Lettres classiques	L3 Lettres classiques
		L2 Arts du spectacle - parcours images	L3 Arts du spectacle - parcours images
		L2 Arts du spectacle - parcours scènes	L3 Arts du spectacle - parcours scènes
	UFR ASSP	L2 Sociologie	L3 Sociologie
		L2 Science politique	L3 Science politique
		L2 Sciences sociales / économie et gestion <i>Licence Bi-disciplinaire</i>	L3 Sciences sociales / économie et gestion <i>Licence Bi-disciplinaire</i>
		L2 Sciences sociales / géographie et aménagement <i>Licence Bi-disciplinaire</i>	L3 Sciences sociales / géographie et aménagement <i>Licence Bi-disciplinaire</i>
		L2 Sciences sociales / histoire <i>Licence Bi-disciplinaire</i>	L3 Sciences sociales / histoire <i>Licence Bi-disciplinaire</i>
	UFR FJVD	L2 Administration économique et sociale	L3 Administration économique et sociale - parcours droit et gestion des entreprises
			L3 Administration économique et sociale - parcours économie et management des entreprises
			L3 Administration économique et sociale - parcours marketing et commerce international

En vue de la prochaine accréditation 2027-2031 de l'Université Lumière Lyon 2, les formations présentées dans ce tableau peuvent être soumises à modification.

Parcours accessibles pour une réorientation à l'Université en cours d'année
FILIERE B/L - LETTRES ET SCIENCES SOCIALES

1er année - Semestre 1		1er année - Semestre 2	2ème année - Semestres 3 et 4 3ème année (Khûbes) - Semestre 5 et 6
Composante	Choix du parcours	Choix du parcours	Réorientation dans le parcours choisi au début de la 2ème année
UFR Temps & Territoires	L1 Géographie et aménagement/Administration économique et sociale L1 Géographie et aménagement/Histoire L1 Géographie et aménagement/Sciences sociales	L1 Géographie et aménagement Seulement pour les étudiant.es qui ont suivi l'option géographie	
		L1 Géographie et aménagement / histoire Licence Bi-disciplinaire - Seulement pour les étudiant.es qui ont suivi l'option géographie	
	L1 Histoire/Géographie et aménagement L1 Histoire/Histoire de l'art et archéologie L1 Histoire/Sciences sociales	L1 Histoire	
		L1 Histoire / géographie et aménagement Licence Bi-disciplinaire	
		L1 Histoire / histoire de l'art et archéologie Licence Bi-disciplinaire	
	L1 Histoire de l'art et archéologie/Arts du spectacle L1 Histoire de l'art et archéologie/Histoire L1 Histoire de l'art et archéologie/Lettres modernes et appliquées L1 Histoire de l'art et archéologie/Lettres classiques	L1 Histoire de l'art et archéologie	
		L1 Histoire de l'art et archéologie / histoire Licence Bi-disciplinaire	
		L1 Histoire de l'art et archéologie / lettres modernes Licence Bi-disciplinaire - Accès soumis à l'avis du responsable pédagogique	
UFR Langues	L1 LLCER allemand/LLCER anglais L1 LLCER allemand/Sociologie	L1 LLCER / allemand	

	L1 LLCER anglais/LLCER allemand L1 LLCER anglais/LLCER espagnol L1 LLCER anglais/Sciences politiques	L1 LLCER / anglais	
	L1 LLCER arabe/LLCER anglais	L1 LLCER / arabe	
	L1 LLCER espagnol/LLCER anglais L1 LLCER espagnol/LLCER portugais	L1 LLCER / espagnol	
	L1 LLCER portugais/LLCER anglais L1 LLCER portugais/LLCER espagnol	L1 LLCER / portugais	
UFR LESLA	L1 Lettres modernes et appliquées L1 Lettres modernes et appliquées/Arts du spectacle	L1 Lettres modernes et appliquées	
	L1 Lettres classiques/ Histoire de l'art et archéologie L1 Lettres classiques/ Arts du spectacle	L1 Lettres classiques	
	L1 Arts du spectacle/Histoire de l'art et archéologie L1 Arts du spectacle/Lettres modernes et appliquées L1 Arts du spectacle/Lettres classiques	L1 Arts du spectacle	
UFR ASSP	L1 Sociologie/LLCER allemand L1 Sociologie/Economie et gestion	L1 Sociologie	
	L1 Science politique/LLCER anglais	L1 Science politique	
	L1 Sciences sociales/Economie et gestion L1 Sciences sociales/Géographie et aménagement L1 Sciences sociales/Histoire	L1 Sciences sociales / économie et gestion <i>Licence Bi-disciplinaire</i>	
		L1 Sciences sociales / géographie et aménagement <i>Licence Bi-disciplinaire</i>	
		L1 Sciences sociales / histoire <i>Licence Bi-disciplinaire</i>	
UFR FJVD	L1 Administration économique et sociale/Economie et gestion	L1 Administration économique et sociale	

En vue de la prochaine accréditation 2027-2031 de l'Université Lumière Lyon 2, les formations présentées dans ce tableau peuvent être soumises à modification.

FORMATIONS ACCESSIBLES "DE DROIT" AUX ELEVES DE CPGE
FILIERE ECG - ECONOMIQUE COMMERCIALE GENERALE et ECT - ECONOMIQUE COMMERCIALE TECHNOLOGIQUE
Inscription en parallèle de la CPGE

1er année - Semestres 1 et 2	2ème année - Semestres 3 et 4		3ème année (Khûbes) - Semestres 5 et 6
Obligatoirement dans la filière de l'étudiant	Composante	Choix du parcours	Poursuite dans le parcours choisi en 2ème année
L1 Filière CPGE ECG ou L1 Filière CPGE ECT	UFR Temps & Territoires	L2 Géographie et aménagement Seulement pour les étudiant.es qui ont suivi l'option géographie	L3 Géographie et aménagement / aménagement et développement des territoires Seulement pour les étudiant.es qui ont suivi l'option géographie
		L2 Géographie et aménagement / histoire - <i>Licence Bi-disciplinaire</i> Seulement pour les étudiant.es qui ont suivi l'option géographie	L3 Géographie et aménagement / aménagement et développement des territoires - histoire <i>Licence Bi-disciplinaire</i> - Seulement pour les étudiant.es qui ont suivi l'option géographie
		L2 Histoire	L3 Histoire
		L2 Histoire / géographie et aménagement <i>Licence Bi-disciplinaire</i>	L3 Histoire / géographie et aménagement <i>Licence Bi-disciplinaire</i>
	UFR ASSP	L2 Sociologie	L3 Sociologie
		L2 Sciences sociales / économie et gestion <i>Licence Bi-disciplinaire</i>	L3 Sciences sociales / économie et gestion <i>Licence Bi-disciplinaire</i>
		L2 Sciences sociales / géographie et aménagement <i>Licence Bi-disciplinaire</i> Seulement pour les étudiant.es qui ont suivi l'option géographie	L2 Sciences sociales / géographie et aménagement <i>Licence Bi-disciplinaire</i> Seulement pour les étudiant.es qui ont suivi l'option géographie
		L2 Sciences sociales / histoire <i>Licence Bi-disciplinaire</i>	L3 Sciences sociales / histoire <i>Licence Bi-disciplinaire</i>

	UFR SEG	L2 Economie et gestion	L3 Economie et gestion
	UFR FJVD	L2 Administration economique et sociale	L3 Administration economique et sociale / droit et gestion des entreprises <i>Licence Bi-disciplinaire</i>
			L3 Administration economique et sociale / economie et management des entreprises <i>Licence Bi-disciplinaire</i>
			L3 Administration economique et sociale / marketing et commerce international <i>Licence Bi-disciplinaire</i>

En vue de la prochaine accréditation 2027-2031 de l'Université Lumière Lyon 2, les formations présentées dans ce tableau peuvent être soumises à modification.

1er année - Semestre 1		1er année - Semestre 2	2ème année - Semestres 3 et 4 3ème année (Khûbes) - Semestre 5 et 6
Composante	Choix du parcours	Choix du parcours	Réorientation dans le parcours choisi au début de la 2ème année
UFR Temps & Territoires	L1 Géographie et aménagement/Administration économique et sociale L1 Géographie et aménagement/Histoire L1 Géographie et aménagement/Sciences sociales	L1 Géographie et aménagement Seulement pour les étudiant.es qui ont suivi l'option géographie	
		L1 Géographie et aménagement / histoire Licence Bi-disciplinaire - Seulement pour les étudiant.es qui ont suivi l'option géographie	
	L1 Histoire/Géographie et aménagement L1 Histoire/Histoire de l'art archéologie L1 Histoire/Sciences sociales	L1 Histoire	
		L1 Histoire / géographie et aménagement Licence Bi-disciplinaire	
UFR ASSP	L1 Sociologie/Economie et gestion	L1 Sociologie	
	L1 Sciences sociales/Economie et gestion L1 Sciences sociales/Geographie L1 Sciences sociales/Histoire	L1 Sciences sociales / economie et gestion Licence Bi-disciplinaire	
		L1 Sciences sociales / géographie et aménagement Licence Bi-disciplinaire - Seulement pour les étudiant.es qui ont suivi l'option géographie	

		L1 Sciences sociales / histoire <i>Licence Bi-disciplinaire</i>	
UFR FJVD	L1 Administration économique et sociale/Economie et gestion	L1 Administration économique et sociale	
UFR SEG	L1 Economie et gestion/Administration économique et sociale (aes) L1 Economie et gestion/Sociologie	L1 Economie et gestion	

En vue de la prochaine accréditation 2027-2031 de l'Université Lumière Lyon 2, les formations présentées dans ce tableau peuvent être soumises à modification.

ANNEXE 2 : MODALITES D'ACCES AU PARCOURS DE LA DOUBLE LICENCE HISTOIRE LYON-TURIN

Vu le code de l'éducation, notamment son article L612-3 ;

Vu la circulaire n°2013-0012 du 18 juin 2013 relative au renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur ;

Vu la convention de partenariat CPGE entre l'Université Lumière Lyon 2 et le Lycée Michel Montaigne pour l'accréditation 2022-2027 ;

PREAMBULE

Dans le cadre de la convention de partenariat relative à la sécurisation du parcours des élèves de CPGE visée ci-dessus, le Lycée Michel Montaigne et l'Université Lumière Lyon 2 mettent en place une annexe 2.

Cette annexe a pour but de permettre aux élèves en Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (ci-après « CPGE ») du Lycée Michel Montaigne d'accéder au parcours franco-italien de double licence d'Histoire Lyon-Turin (ci-après le « parcours ») dans les conditions décrites ci-dessous.

Article 1 – Présentation du parcours

Conçu afin d'offrir aux étudiantes et étudiants, tout au long de leurs études, l'opportunité de vivre en tant que protagonistes l'expérience des relations franco-italiennes, ce double diplôme, délivré conjointement par l'Université Lumière Lyon 2 et l'Università degli studi di Torino en Italie, vise à former des étudiantes et étudiants en Histoire ayant une solide expérience historique de l'Antiquité au monde contemporain et capables d'analyser des faits historiques complexes. Il permet également d'acquérir des compétences interculturelles à des étudiantes et étudiants qui souhaitent approfondir l'étude de la culture italienne et française dans un environnement universitaire très internationalisé dans les deux universités.

Ce parcours d'études permet aux étudiantes et étudiants, dans l'ensemble de leur carrière, d'obtenir deux diplômes nationaux - le diplôme de licence d'Histoire et le diplôme de laurea in Storia - et les crédits requis pour accéder à la préparation des concours actuels pour l'enseignement en Italie et pour l'accès au master pour la préparation des concours d'enseignement en France ou, en alternative, leur permet de suivre un parcours d'études finalisé à l'approfondissement de la discipline historique. Le parcours fournit également les compétences informatiques de base et la connaissance avancée de deux langues européennes.

Le parcours accueille des étudiantes et étudiants de l'Université de Turin en deuxième année de Licence Histoire et comporte la mobilité obligatoire des étudiantes et étudiants de l'Université de Lyon 2 à Turin en troisième année de Licence.

Article 2 – Conditions d'accès au parcours pour les élèves en CPGE

Les élèves de CPGE du Lycée Michel Montaigne souhaitant intégrer ce parcours doivent obligatoirement relever d'une filière littéraire, justifier d'un niveau B2 en italien et être inscrits en parallèle de leur cursus de CPGE à l'Université Lumière Lyon 2.

Le parcours est accessible sur dossier :

- À partir de la deuxième année de Licence du parcours, soit après une année d'hypokhâgne validée.
- À partir de la troisième année de Licence du parcours, soit après une année de khâgne validée.

Les élèves de CPGE du Lycée Michel Montaigne en deuxième année de khâgne (dits « khûbbes ») ne peuvent pas valider les diplômes des licences et crédits ECTS associés à ce parcours par le biais du système de validation prévu à l'article 5-7 de la convention visée. Ils doivent obligatoirement effectuer la troisième année de Licence du parcours.

Article 3 – Modalités de candidature

Pour déposer leur dossier afin d'intégrer le parcours, les élèves de CPGE du Lycée Michel Montaigne doivent passer par la plateforme e-candidat de l'Université Lumière Lyon 2.

Le dossier est obligatoirement composé des pièces constitutives suivantes :

- Pièce d'identité ;
- Copie du baccalauréat ;
- Certificat de scolarité du Lycée Michel Montaigne de l'année en cours ;
- Certificat de scolarité de l'Université Lumière Lyon 2 de l'année en cours ;
- Relevé(s) de notes d'hypokhâgne et/ou de khâgne ;
- Lettre de motivation.

Le dossier doit être déposé sur la plateforme e-candidat de l'Université Lumière Lyon 2 lors de la première vague du calendrier général approuvé en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Lumière Lyon 2.

Le dossier est examiné par la commission d'accès du parcours, présidée par la ou le responsable de formation du parcours.